



M1-ENR-50 Version B

Pièces administratives à fournir pour consultation biologique

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR LORS DU RENDEZ VOUS AVEC LE BIOLOGISTE

LE A..... H.....

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) dans notre centre.

Pour compléter votre dossier et être en conformité avec la loi qui encadre cette pratique nous vous demandons de bien vouloir nous apporter lors de ce rendez vous les documents suivants pour **chacun d'entre vous**.

Pour nous contacter 04.68.56.28.35

Notre centre a mis en ligne un site d'information Consultable à l'adresse suivante :

www.FIV66.com .

Nous vous invitons d'ores et déjà à vous y rendre, vous y trouverez l'ensemble des pièces à télécharger qui vous seront utiles pour ce rendez vous et tout au long de votre parcours.

- Photocopie de vos pièces d'identité*
- Photocopie de sérologies datant de moins de 1 an ou de moins de 3 mois pour une 1^{ère} tentative ou pour une autoconservation de sperme*
- Photocopie de votre demande d'entente préalable qui vous sera fournit par votre gynécologue après présentation de votre dossier à la réunion pluridisciplinaire.
- Photocopie de votre prise en charge à 100%
- Consentement relatif à la technique d'AMP ou à l'autoconservation de sperme*

Seuls les documents marqués d'une * sont aussi nécessaires pour une autoconservation de sperme

En l'absence de ces pièces nous ne pourrons accéder à votre demande de prise en charge en AMP